

Prévention : les EPI connectés décollent

 lemoniteur.fr/article/prevention-les-epi-connectes-decollent.2306662

Lunettes munies de capteurs, chaussures connectées, gilets équipés de leds... « Le marché foisonne de solutions intelligentes en lien avec les équipements de protection individuelle (EPI) », observe Mohamed Trabelsi, responsable du domaine EPI à l'OPPBTP. Une offre à la mesure de l'appétence de nombreux employeurs pour les dispositifs dits « augmentés ». L'enjeu consiste, ici, à « distinguer le gadget du dispositif à valeur ajoutée ». Et éviter ainsi de tomber dans les pièges du marketing. « Des leds sur un casque ne font pas tout. L'ajout d'un composant électronique, d'un capteur ou d'un calculateur doit constituer un apport en matière de prévention, voire améliorer les conditions de travail », met en garde Mohamed Trabelsi.

Ces outils 4.0 « réagissent à un changement de température, de position ou encore de lumière en captant un signal, en l'analysant, en transmettant des informations, en les stockant ou en produisant une action », décrit-il. « Des innovations qui nous permettent désormais de disposer de données statistiques en masse, commente Vincent Giraudeau, président de la Fédération des acteurs de la prévention (FAP). En cas d'accident, un EPI doté d'une fonction de géolocalisation pourra indiquer où évoluaient les salariés sur le chantier et les tâches auxquelles ils se livraient à ce moment-là. »

Analyser le risque concerné en premier lieu. Un point de vigilance toutefois aux yeux du préventeur : « Se reposer sur la technologie peut conduire à se montrer moins diligent dans le cadre de la démarche sécurité : l'employeur ne saurait se dédouaner de sa responsabilité sous prétexte qu'il a financé un outil augmenté. » Mohamed Trabelsi le rejoint sur ce point. « Bien souvent, les entreprises commencent par l'achat d'EPI avant même d'avoir analysé le risque concerné. Or, il s'agit d'abord de prendre les mesures liées à l'organisation du travail et aux modes opératoires, ainsi que de mettre en place les protections collectives qui s'imposent. » L'utilisation d'EPI intelligents ne devrait ainsi intervenir qu'en dernier recours.

Vincent Giraudeau insiste par ailleurs sur la nécessité de consulter et d'informer les salariés appelés à porter les équipements, « afin de donner du sens à la démarche. Il importe aussi de les former sur leur utilisation et, ensuite, de les interroger dans le cadre de retours d'expérience ».

L'entreprise marseillaise Snef (second œuvre-industrie) a testé pendant plusieurs années des dispositifs d'alarme pour travailleurs isolés dans le cadre d'activités de maintenance (interventions en toiture, dans un bâtiment inoccupé...). « Mais ils devaient être portés en plus d'autres EPI : nos salariés, qui les vivaient comme une contrainte, oublièrent souvent de s'en équiper », relate Cathy Salvignol, directrice qualité santé sécurité environnement.

L'entreprise s'est alors tournée vers la start-up TRAXxs qui propose des semelles connectées à glisser dans les chaussures de sécurité. « Un dispositif "mains libres" qui intègre toutes les technologies d'un smartphone et qui, en cas de chute, malaise ou blessure du travailleur, émet une alerte géolocalisée », développe Sylvain Rispal, cofondateur de la société basée à Sophia Antipolis (Alpes-Maritimes). Le porteur peut également lancer une alerte volontaire en cas de danger ou d'agression. Enfin, dans les situations d'urgence comme un incendie, le système permet d'envoyer un ordre d'évacuation sous forme de vibrations à tous les travailleurs équipés et de suivre l'opération en temps réel.

« Ces EPI connectés, dont les paramètres peuvent être adaptés aux conditions de travail, ont été très favorablement accueillis, et sont portés dans 100 % des cas », se réjouit Cathy Salvignol. TRAXxs, qui commercialise ses semelles depuis 2019, veut désormais aller plus loin. « Nous travaillons sur une solution qui permettra de les connecter à d'autres EPI, afin de réduire encore le nombre et la gravité des accidents », livre Sylvain Rispal.

Top 1000 des entreprises du BTP

Abonnés

Retrouvez le classement annuel des 1 000 plus grandes entreprises de BTP et construction en France

Je découvre le classement